



Comité Départemental des Yvelines

Association des Archers Alpicois

Division Départementale Jeunes

1^{ère} étape

2 x 18 m Sélectif pour le championnat de France



SAMEDI 23 ET DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2019

Compétition semi-fermée, réservée en priorité aux jeunes tirants pour une équipe de club ou d'une entente

Lieu du concours : Gymnase « Accessible aux personnes à mobilité réduite »

Gymnase Jean MOULIN - Quai du 8 mai 1945 - 78230 LE PECQ (GPS : latitude 48°53'25"N – Longitude : 2° 6'24"E)

Déroulement du concours

Départ du samedi réservé prioritairement aux équipes DDJ / DDJM « Benjamins / Minimes » (*)

Départ du dimanche réservé prioritairement aux équipes DDJ / DDJM « Cadets / Juniors » (*)

- Le matin : Tir sélectif en individuel, 2 séries de 10 volées de 3 flèches en rythme AB / CD

- L'après-midi : **Équipes DDJ et DDJM uniquement**, phase finale selon la formule de 2 poules et match de classement.

Pour le reste, le règlement appliqué sera celui de la fédération.

(*) Jeunes non-inscrits dans une équipe et Adultes accompagnants autorisés dans la limite des places disponibles

Horaires

Départ n°1 - Samedi 23 novembre 2019 Équipes « Benjamins et Minimes »	Départ n°2 - Dimanche 24 novembre 2019 Équipes « Cadets / Juniors »
Ouverture du greffe : 8h00	Ouverture du greffe : 8h00
Entraînement sur blason à 18 m : 8h30 avec contrôle du matériel	Entraînement sur blason à 18 m : 8h30 avec contrôle du matériel
Début des tirs : 9h00	Début des tirs : 9h00
Début des matchs par équipe à partir de 13h30	Début des matchs par équipe à partir de 13h30

Composition des équipes et la tenue

Équipe DDJ : 2 équipes maximum par club et par catégorie, elle doit être composée de 3 ou 4 archers (mixité autorisée). Pour les catégories où un club n'a pas l'effectif suffisant, il pourra créer pour **toute la durée de la saison** une "Entente de club".

Une "entente de club" ne pourra se faire qu'entre 2 clubs Yvelinois, proche l'un de l'autre ou appartenant à un même interclub.

Équipe DDJM : 1 équipe par club et par catégorie, elle doit être obligatoirement composée de 2 archers **et mixte**.

Tenue de club obligatoire. Un maillot spécifique devra être porté par tous les membres de l'équipe et le coach.

Blasons

Matin : Benjamins / Minimes : Blason de 60 cm, Cadets / Juniors : Blason de 40 cm, ou tri-spot sur demande pour les M, C et J.

Après-midi pour les matchs : Benjamins / Minimes : Blason de 60 cm, Cadets / Juniors : tri spot de 40 cm

Récompenses

Pour chaque catégorie : les récompenses seront offertes par le club organisateur le dimanche soir à l'issu des résultats du classement sélectif. Un pot de l'amitié sera offert à la fin de la compétition.

Inscriptions

Pour les équipes DDJ et DDJM, paiement des frais d'inscription au CDY (Voir formulaire d'inscription dans le règlement du CDY).

Pour les archers non-inscrits dans une équipe DDJ ou DDJM, les inscriptions seront conditionnées au nombre de places disponibles, en fonction du nombre d'équipes DDJ inscrites. Les inscriptions vous seront individuellement confirmées 7 jours avant le début l'épreuve et le paiement s'effectuera alors directement au greffe (tarif d'inscription 8 €).

Les inscriptions et la composition des équipes doivent être communiquer **uniquement par retour de mail** à l'aide du bordereau ci-joint à l'adresse suivante : concours_aaa@yahoo.fr, avec en copie pour la commission Jeunes 78 à :

Christian SIMEONI : jeunes@archers78.fr et Daniel Ducloux : daduclox@orange.fr

NOTA : licence **2020** obligatoire et les justificatifs d'identité prévus au règlement FFTA
Chaussures de sport en salle obligatoires pour TOUS.

Une buvette sera à votre disposition pendant toute la durée du concours.